

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Sorties et projets pédagogiques

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2018
Réuni le : 04/12/2018
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 01 : Sorties et projets pédagogiques.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le programme des sorties et projets pédagogiques, selon état annexé. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2018

Réuni le : 04/12/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BRUXELLES , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 02 : Voyages scolaires : BRUXELLES - Pôle Santé et Social.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire (cf document joint). La participation des familles s'élève à 340€/élève. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2018

Réuni le : 04/12/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ROME , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 03 : Voyages scolaires : A la découverte de ROME.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire (cf document joint). La participation des familles s'élève à 306€/élève. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2018

Réuni le : 04/12/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à TOULOUSE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 04 : Voyages scolaires : TOULOUSE Scientifique et BORDEAUX.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire (cf document joint). La participation des familles s'élève à 270€/élève. Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons inhérents à ces projets.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concessions de logements

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 24
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/11/2018
Réuni le : 04/12/2018
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide les concessions de logement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S2 - 05 : Concessions de logements année scolaire 2018 - 2019.
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le tableau d'occupation des logements de fonction pour l'année 2018/2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2018

Réuni le : 04/12/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S2 - 06 Tarifs 2019 - MAJ.

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la mise à jour des tarifs :

- Clé radial : 111€ (au lieu de 90€)

- Clé(s) classes K200 : 36€ (au lieu de 17€)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790007D
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE MAURICE GENEVOIX
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2018

Réuni le : 04/12/2018

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2019

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	23
Pour :	5
Contre :	14
Abstentions :	4
Blancs :	0
Nuls :	0